

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mardi 15 août 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron;
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Absences motivées :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;
Siège #3 : Madame Solange Tremblay;

Tous formant quorum sous la présidence de madame Danielle Marcoux, mairesse. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Résolution 2017-08-325

Ordre du jour

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 15 août 2017 Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de juillet 2017;
4. Comptes à accepter – Juillet 2017;
5. Dépôt de documents :
 1. État des activités financières;
 2. Servitudes Hydro-Québec;
 3. MRC de La Matapédia – Embauches;
 4. Recyc-Québec – Compensation 2016;
 5. Approvisionnement biomasse forestière – SEAO;
 6. Avis d'engagement de responsabilité – Assurances La Capitale;
 7. Statistique Canada – Révision du recensement 2016;
 8. Remerciements – Communauté CCIQ;

9. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Accusé réception et réponse – Résolution 2017-07-322;
 10. 10 ans sans papier – Arbres;
 11. Entente sinistrés Croix-Rouge – Réception;
 12. Équipe Assaut Basket-Ball – Remerciements;
 13. Semaine québécoise de réduction des déchets 2017 – Défi municipalité;
 14. Borne de recharge électrique;
 15. Hydro-Québec – Gestion de puissance;
 16. SAAQ – Préavis de vérification mécanique;
 17. Ajout d'un luminaire ou déplacement de poteau;
 18. Contrevenant au règlement sur les chiens;
 19. Secteur industriel route Rioux – Dézoning;
6. Demandes d'appui :
 1. Ville de Mont-Joli – Prêt d'aréna;
 2. Gare Patrimoniale/Maison de la Culture;
 3. AFEAS – Unité mobile SARA;
 4. Comité des Loisirs – Concours scie mécanique;
 5. Accaparement et financiarisation des terres agricoles;
 6. Comité politique familiale – Compte-rendu;
 7. 150^e anniversaire du Canada – Épinglette honorifique – Candidature;
7. Invitations :
 1. Rencontre assurance collective;
 2. Journée régionale « Opération élections 2017 »;
 3. Centre de femmes de la Vallée – 5 à 7 Réseautage;
8. Urbanisme :
 1. Règlements 2017-10 et 2017-11 – Certificats de conformité;
9. Taxe d'accise 2014-2018 :
 1. Rencontre reddition de compte;
 2. Paiement de factures;
10. Caserne de pompiers :
 1. Sommaire des avenants;
 2. Directives #11;
 3. Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 – Paiement de factures;
 4. Visite de chantier #3 – Rapport;
 5. MAMOT – Cueillette de renseignements;
 6. Compte-rendu – Réunion de chantier #3;
 7. Réunion de chantier #4;
 8. Bail avec la MRC de La Matapédia;
11. Mise aux normes de l'eau potable :
 1. Demande de renseignement – Réponses;
 2. Rapport d'étude géotechnique;
 3. Secteur Ouest – Suivi;
 4. Règlement 2017-06 – Construction des immobilisations – Approbation et autorisation d'emprunt temporaire;
 5. Secteur Ouest – Demande traverse CN;
 6. Secteur Ouest – Octroi de contrat – Services professionnels lot 2;
 7. Secteur Est – Octroi de contrat – Services professionnels 2^e appel d'offres;
 8. Secteur Ouest – Ouverture des soumissions pour construction lot 2 – 17 août à 11h;

9. Certificats – Ministère de l’Environnement;
 10. MAMOT – Informations demandées;
 11. Consultation autochtone – Recommandations;
 12. Consultation autochtone – Envoi d’une réponse;
12. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. MTQ – Report des travaux;
 2. Lettre aux résidents;
 13. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 1. Route Melucq – Décompte #2 – Paiement;
 2. Rang 3 – Suivi;
 14. Route du Lac-Malcolm;
 1. Compte-rendu – Réunion de démarrage;
 2. MTMDET – RIRL-2016-357 – Confirmation;
 3. RIRL-2016-357 – Signature du protocole d’entente;
 4. Arpo Groupe-Conseil – Travaux d’arpentage;
 15. Remplacement du système de réfrigération :
 1. ;
 16. Ressources humaines :
 1. ;
 17. Réfection rang 2 :
 1. RIRL-2017-533A – Accord de principe;
 18. Inspection télévisée – Autorisation, tarification et rapport;
 19. OMH :
 1. Révision budgétaire 2017;
 2. Réponse demande d’assurance;
 3. Supplément au loyer;
 4. Regroupement OH;
 20. Financement permanent;
 21. Réhabilitation du 7 boul. Joubert
 1. Climasol – Confirmation et rapport;
 2. Règlement 2014-05 – Paiement de factures;
 22. Berce du Caucase et Berce spondyle;
 23. Lignage de rues;
 24. Comité de suivi À pied, à Vélo, Ville active;
 25. Affaires nouvelles :
 1. Vandalisme à la Gare patrimoniale;
 2. _____;
 3. _____;
 26. Période de questions;
 27. Prochaine réunion – 5 septembre 2017;
 28. Levée de la séance.

Résolution 2017-08-326**Procès-verbaux**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de juillet 2017 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2017-08-327**Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de juillet 2017 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 47 778.90 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
7105509 CANADA INC.	676.14 \$
BELL MEDIA INC.	42.54 \$
ATELIER DE SOUDURE M. POIRIER	18.58 \$
LABORATOIRE BSL	1 189.99 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	160.44 \$
CANADIEN NATIONAL	5 952.00 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	130.48 \$
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD.	8 106.82 \$
CLÉROBEC INC.	1 970.33 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	517.38 \$
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	507.97 \$
LES CUISINES CD-SERVICE DE TRAITEUR	84.00 \$
DECARTECQ INC.	201.77 \$
DETEKTA SOLUTIONS	660.77 \$
DICOM EXPRESS	164.89 \$
ÉBÉNISTERIE B. COTE ENR.	459.90 \$
ELECTRO (1983) INC.	478.90 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	10.00 \$
ÉTHIER AVOCATS INC.	1 486.75 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24.00 \$
GAGNON IMAGE	327.68 \$
GESTION CONSEILS PMI	344.93 \$
GROUPE LECHASSEUR	723.15 \$
GROUPE SPORTS-INTER PLUS	608.54 \$
HACH SALES & SERVICE CANADA LP	213.86 \$
INTERSPORT AMQUI	170.55 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	225.70 \$
LÉVESQUE VINCENT	111.40 \$
MACHINERIE JNG THÉRIAULT INC.	264.44 \$
MALLETTE	505.89 \$
MAURICE BÉLANGER PAYSAGISTE INC.	86.23 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	7 382.43 \$
ORGANISME DE BASSIN VERSANT	139.50 \$
OUELLET JÉRÉMIE	45.00 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	96.24 \$
PELLETIER ANTOINE	17.30 \$

PRAXAIR	819.71 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIA INC.	160.79 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	1 012.64 \$
PROTECTION GARVEX INC.	854.26 \$
ROBERT BOILEAU INC.	1 674.73 \$
RPF LTÉE	1 332.83 \$
SANI-MANIC	3 747.48 \$
SÉCURITÉ BERGER	301.15 \$
SERRURIER FILLION INC.	25.24 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	130.04 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	1 578.97 \$
SONIC	1 092.70 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	24.14 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	426.56 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	86.23 \$
VILLENEUVE FORD INC.	60.89 \$
VISA DESJARDINS	85.36 \$
ZONE ACCÈS PUBLIC BAS-SAINT-LAURENT	258.69 \$
TOTAL	47 778.90 \$

Dépôt de documents :

- 5.1. Dépôt des états financiers en date du 30 juin 2017. Mesdames Danielle Marcoux, mairesse, et Linda Hammond, technicienne comptable, ainsi que messieurs Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, Jocelyn Caron et Jean-Yves Thériault, conseillers, ont procédé à l'analyse des états financiers en juillet dernier.
- 5.2. Hydro-Québec nous confirme par courriel que l'ancienne servitude créée en 1924 dans le secteur de la route 132 Est n'est plus valide aujourd'hui.
- 5.3. Un communiqué de la MRC de La Matapédia annonce l'embauche prochaine de deux nouvelles ressources, soit un conseiller en développement touristique et un conseiller en développement agricole et agroforestier. À cette annonce, s'ajoute l'embauche d'une ressource chargée de projet pour la démarche municipalité amie des aînés.
- 5.4. La compensation 2016 de Recyc-Québec liée à la gestion des matières résiduelles nous a été versée à hauteur de 50 % du montant.
- 5.5. L'appel d'offres concernant l'approvisionnement en biomasse forestière a été publié. L'ouverture des soumissions aura lieu le 16 août 2017 à 11 h.
- 5.6. Un avis d'engagement de responsabilité a été transmis à la municipalité de Sayabec concernant le dégât d'eau survenu le 6 juillet dernier au 8, boul. Joubert Est.
- 5.7. Statistique Canada a procédé à la révision de ses chiffres concernant la population du recensement 2016 de la municipalité de Sayabec. Selon les chiffres révisés, la population sayabécoise s'élève à 1 831 habitants contrairement au 1 594 préalablement

publiés. Avec ces données, la MRC de La Matapédia a publié un tableau à jour de *L'évolution démographique des municipalités de la MRC de La Matapédia*.

- 5.8. Le Centre Culturel Islamique Québec (CCIQ) nous remercie de la marque de sympathie envoyée suite au crime haineux commis en janvier dernier.
 - 5.9. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a répondu à la résolution 2017-07-322 transmise en juillet dernier. Il nous rappelle le processus de sélection concernant l'octroi des entailles.
 - 5.10. Afin de souligner les 10 ans du conseil municipal sans papier à Sayabec, des arbres et des rosiers seront plantés en collaboration avec madame Marie-Claude Poirier à l'automne prochain.
 - 5.11. Accusé réception de la part de la Croix-Rouge canadienne concernant l'entente de services aux sinistrés.
 - 5.12. Remerciements de la part de l'équipe Assaut basket-ball catégorie cadette pour la commandite accordée à l'équipe en avril dernier.
 - 5.13. La *Semaine québécoise de réduction des déchets* aura lieu du 21 au 29 octobre prochain sous la thématique « Consommer autrement », la MRC aimerait souligner le coup, elle est à la recherche d'idée.
 - 5.14. Un rappel sera fait au service de développement de la MRC de La Matapédia concernant l'intention de la municipalité de Sayabec d'aller de l'avant avec un projet de borne de recharge pour véhicules électriques.
 - 5.15. Les informations concernant un nouveau programme d'Hydro-Québec concernant la Gestion de la demande de puissance pour les entreprises industrielles et pour le marché commercial et institutionnel nous ont été transmises.
 - 5.16. Un préavis de vérification mécanique de la SAAQ nous a été transmis concernant le véhicule plaquer L641992.
 - 5.17. Nous avons reçu la soumission de la part de l'entreprise RPF Ltée concernant l'ajout d'un luminaire au coin des rues Keable et Thibault. Cette sera dépense sera discutée ultérieurement.
 - 5.18. Dépôt de la lettre envoyée à monsieur Yannick Ouellet concernant la garde d'un chien contrevenant au règlement municipal adopté à ce sujet. Les membres du conseil notent qu'il serait bien de faire un rappel de l'importance de respecter le règlement sur les chiens qui exige aux propriétaires d'enregistrer leur animal.
 - 5.19. Suite à la vente des terrains situés en zone industrielle sur la route Rioux à Sayabec, la municipalité aimerait entreprendre des démarches de dézonage auprès de la CPTAQ pour la partie zonée verte lui appartenant dans ce secteur.
-

- 6.1. Une rencontre aura lieu le 29 août prochain avec la ville de Mont-Joli concernant leur demande de prêt d'aréna pour la saison 2018 puisque leur établissement sera fermé pour travaux.
-

6.2. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-08-328

**Demande d'appui – AFÉAS
– Programme SARA**

- ATTENDU QUE** la mise sur pied en 2007 du programme de dépistage du cancer du sein répond à un besoin essentiel ;
- ATTENDU QUE** de bonnes habitudes ont été créées chez les femmes du secteur Ouest de la Matapédia ;
- ATTENDU QUE** les femmes de notre secteur n'ont pas à assumer les coupures du CISSS pour un service essentiel ;
- ATTENDU QUE** les coûts ont été investis pour doter le CLSC de Sayabec d'un branchement spécial pour recevoir SARA chez nous ;
- ATTENDU QUE** les services ont été coupés sans avertir la population (les 2 jours à Sayabec par saison ont été réduits à un jour et demi en juin dernier ;
- ATTENDU QUE** les femmes n'ont pas à assumer l'odieux des coupures dans le domaine de la santé ;
- ATTENDU QUE** les femmes n'ont pas à se sentir menacées pour accepter de se déplacer vers Amqui pour recevoir ce service essentiel ;
- ATTENDU QUE** l'unité mobile devrait ajuster ses horaires en fonction des demandes jusqu'à épuisement de la liste d'attente ;
- ATTENDU QUE** le discours mentionne sans cesse que les services de proximité sont une priorité en matière de service de santé ;
- ATTENDU QUE** prochainement les établissements seront financés à l'acte d'où l'importance de garder nos services dans notre MRC et plus particulièrement à Sayabec pour le secteur Ouest de La Matapédia ;
- ATTENDU QUE** le service ne s'est pas donné à Sayabec en mars dernier et qu'en juin, il a été réduit d'une demi-journée ;
- ATTENDU QU'** une longue liste d'attente existe et qu'on ne se préoccupe pas de ces femmes ;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- Que les femmes refusent de se déplacer pour recevoir un service essentiel auquel elles ont droit et auquel elles sont en droit de recevoir à proximité de leur domicile ;
- Que le service soit offert à Sayabec à toutes les femmes du secteur

Ouest qui en font la demande et que les déplacements de l'unité mobile se fassent en fin de journée pour ajouter du temps à l'horaire pour le dépistage du cancer du sein ;

- Que le nombre de journées soit ajusté à la demande et respecte les engagements ;
- Que les femmes refusent de se laisser intimider pour se faire examiner à Amqui ou à Matane ;
- Que les femmes ne devraient pas faire les frais des coupures au niveau de SARA, si coupures il y a ;

Résolution 2017-08-329

Demande d'appui – Comité des loisirs – Concours de scie mécanique

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le prêt gratuit du terrain de balle-molle au comité des loisirs pour la tenue de leur concours de scie mécanique qui aura lieu le samedi 9 septembre 2017. En cas de pluie, l'activité pourra être déplacée au Centre sportif David-Pelletier, sans frais de location.

Résolution 2017-08-330

Demande d'appui - Accaparement et financiarisation des terres agricoles

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a

déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

Il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au gouvernement du Québec:

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

6.6. On rappelle aux membres du conseil que le centre communautaire est un édifice commercial, et donc, que la municipalité de Sayabec à la possibilité de récupérer les taxes sur les activités liées à ce bâtiment. Une synthèse de la gestion de la TPS et de la TVQ est déposée aux membres du conseil.

Résolution 2017-08-331

**Demande d'appui –
Candidature – Épinglette
honorifique du 150^e du
Canada**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de soumettre la candidature de personnes dont le dossier est déjà monté comme citoyen(ne) ayant contribué au rayonnement et au développement

de la communauté et donc comme candidat(e) à la décoration honorifique remise dans le cadre du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada.

Résolution 2017-08-332

Invitation – Assurance collective

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’inscrire mesdames Linda Hammond et Sonia Fallu à la rencontre organisée par monsieur Renaud, conseiller en assurance collective de Mallette, qui aura lieu à l’Hôtel de Ville de Matane le 29 août 2017. Il n’y a pas de cout lié à cette rencontre.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

-
- 7.2. Une journée régionale de formation – ressourcement – réseautage sous le thème « Opération élections 2017 » se tiendra à l’Hôtel Rimouski le vendredi 8 septembre 2017.
- 7.3. Un 5 à 7 Réseautage au sujet des élections municipales est organisé par le Centre de femme de la Vallée à l’Auberge Beauséjour le mercredi 30 août 2017. Il n’y a pas de cout relié à cette invitation.
-

8.1. Dépôt des certificats de conformité émis par la MRC de La Matapédia concernant les règlements 2017-10 et 2017-11.

9.1. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Danielle Roy de Tetra Tech QI inc. planifie une rencontre au sujet de la mise à jour de la TECQ 2014-2018 qui doit être présentée aux membres du conseil au plus tard le 20 septembre prochain.

Résolution 2017-08-333

Taxe d’accise 2014-2018 – Paiement de factures

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 19 646.90 \$, taxes incluses, pour des frais d’honoraires admissibles au programme de la taxe d’accise 2014-2018.

Taxe d'accise 2014-2018								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Tetra Tech QI inc.	15308151	33.38 \$	3.33 \$	1.67 \$	1.67 \$	35.04 \$	38.38 \$	05-juil-17
								Honoraires professionnels - Mise aux normes
	15308152	2 632.50 \$	262.60 \$	131.63 \$	131.30 \$	2 763.80 \$	3 026.73 \$	05-juil-17
								Honoraires professionnels - Relevés 132 O.

	15308153	3 852.07 \$	384.25 \$	192.61 \$	192.13 \$	4 044.19 \$	4 428.93 \$	05-juil-17
								Honoraires professionnels - Assistance technique
	15308154	9 170.00 \$	914.71 \$	458.50 \$	457.36 \$	9 627.35 \$	10 543.21 \$	05-juil-17
								Honoraires professionnels - Plans et devis lot 2
Transports Martin Alain inc.	8446	1 400.00 \$	139.65 \$	70.00 \$	69.83 \$	1 469.82 \$	1 609.65 \$	30-juin-17
								Test d'eau rte 132 O. - Pelle
TOTAL		17 087.95 \$	1 704.54 \$	854.41 \$	852.29 \$	17 940.20 \$	19 646.90 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 17 940.20 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 1 706.70 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

-
- 10.1. Dépôt du sommaire des avenants mis à jour le 11 juillet 2017 concernant le projet de construction de la caserne d'incendie à Sayabec.
- 10.2. Dépôt de la directive de chantier #11 dans le projet de construction de la caserne d'incendie à Sayabec.
-

Résolution 2017-08-334

Caserne de pompiers – Règlements 2013-03/2015-01/2016-20 – Paiement de factures

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 2 333.57 \$, taxes incluses, pour des dépenses liées à la construction de la caserne de pompiers.

Règlements 2013-03, 2015-01 et 2016-20 - Caserne de pompiers								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Englobe Corp.	9002288880	1 850.26 \$	184.56 \$	92.51 \$	92.28 \$	1 942.54 \$	2 127.33 \$	04-juil-17
								Honoraires et dépenses
Kopi Express	9409	133.90 \$	13.37 \$	6.70 \$	6.69 \$	140.58 \$	153.97 \$	10-avr-17
								Copies diverses
	9552	45.45 \$	4.54 \$	2.28 \$	2.27 \$	47.72 \$	52.27 \$	02-mai-17
								Copies diverses

TOTAL		2 029.61 \$	202.47 \$	101.49 \$	101.24 \$	2 130.84 \$	2 333.57 \$
-------	--	-------------	-----------	-----------	-----------	-------------	-------------

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 2 130.84 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements d'emprunt 2013-03/2015-01/2016-20. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 202.73 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

-
- 10.4. Dépôt du rapport de visite de chantier #3 dans le projet de construction de la caserne d'incendie à Sayabec.
 - 10.5. Dépôt du document de cueillette d'information concernant les projets de casernes de pompiers. Le MAMOT demande que ce document soit rempli et retourné avant le 14 septembre 2017.
 - 10.6. Dépôt du compte-rendu de la réunion de chantier #3 qui s'est tenue au centre communautaire de Sayabec le 11 juillet dernier. Ce dernier a été préparé par Goulet & Lebel, architectes.
 - 10.7. La réunion de chantier #4 aura lieu le 17 aout 2017 à 9 h.
 - 10.8. Nous sommes toujours en attente d'une réponse de la part de la MRC de La Matapédia concernant le bail de location de la caserne de pompiers. Les membres du conseil demandent à ce qu'une rencontre avec la direction de la MRC de La Matapédia se tienne dans la semaine du 21 aout 2017 afin de fixer le cout annuel du bail en tenant compte de la subvention et des heures travaillées par les employés de la Municipalité de Sayabec depuis 2013.
-

-
- 11.1. Dépôt du suivi des différentes questions et réponses dans le dossier de la mise aux normes de l'eau potable à Sayabec.
 - 11.2. Dépôt du rapport d'étude géotechnique produit par Englobe Corp. dans le dossier de la mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Lot 2.
 - 11.3. Suivi dans le dossier de la mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Secteur Ouest;
 - 11.4. Dépôt de la lettre du MAMOT confirmant l'approbation d'un montant de 10 515 990 \$ pour le règlement 2017-06 concernant la construction des infrastructures dans le projet de mise aux normes de l'eau potable.
-

Résolution 2017-08-335

Règlement 2017-06 – Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Construction des infrastructures – Emprunt temporaire

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à faire un emprunt temporaire de 10 515 990 \$ avec la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia dans le cadre le règlement 2017-06 concernant la construction des infrastructures dans le projet de mise aux normes de l'eau potable.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce dossier.

11.5. Dépôt de la demande officielle et des documents l'accompagnant envoyée au CN par la municipalité de Sayabec concernant la traverse d'une conduite d'eau sous la voie ferrée au point miliaire 77.47 de la subdivision de Mont-Joli.

11.6. L'ouverture des soumissions pour services professionnels de surveillance – Mise aux normes de l'eau potable – Lot 2 (Aqueduc secteur Ouest) a eu lieu le 14 aout dernier, l'octroi de contrat sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Résolution 2017-08-336

Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Services professionnels 2^e appel d'offres – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière a été présentée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité financera les travaux par le règlement d'emprunt 2017-06;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme :

- 1- Stantec
- 2- SNC Lavalin

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour les services professionnels en ingénierie – Surveillance des travaux (2^e appel d'offres) – Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable et travaux divers à la firme SNC Lavalin pour un montant de 373 714.74 \$, taxes incluses;

-
- 11.8. L'appel d'offres pour les travaux de construction pour la mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable, Lot 2 – Aqueduc route 132 Ouest est présentement en ligne. Les soumissions seront ouvertes le jeudi 17 août 2017 à 11 h.
- 11.9. Dépôt des certificats émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable.
- 11.10. Certaines informations sont demandées par le MAMOT en vue de transmettre le protocole entre la municipalité et le ministère concernant le programme de subvention FEPTU.
- 11.11. Dépôt de la lettre de réponse de la communauté autochtone suite à la consultation obligatoire de cette dernière dans le dossier de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable. Cette réponse a été transmise à monsieur Réjean Turgeon, de Tetra Tech, pour analyse.
-

Résolution 2017-08-337

Mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Consultation autochtone – Envoi d'une réponse

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'envoi de la lettre préparée par monsieur Réjean Turgeon, ingénieur chez Tetra Tech QI inc., afin d'assurer le suivi des recommandations formulées par la communauté autochtone dans leur réponse à notre demande d'avis.

-
- 12.1. Dépôt de la documentation concernant l'acceptation de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du report des travaux prévus sur la route 132 Est.
- 12.2. Dépôt d'une copie des lettres envoyées aux citoyens concernés au sujet du report des travaux de prolongement des infrastructures prévus sur la route 132 Est.
-

Résolution 2017-08-338

Amélioration rang 3 et route Melucq – Règlement 2016-21 – Paiement décompte #2

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 43381 au montant de 442 697.65 \$, taxes incluses, à Excavations Léon Chouinard et fils Ltée pour le second décompte dans le projet de réfection de la voirie de la route Melucq.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 404 241.96 \$ comprenant le sous-total du montant et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2016-21 (route Melucq). Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 38 455.69 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

13.2. Dépôt des courriels de suivi des travaux de puits d'exploration en cours sur le rang 3.

14.1. Dépôt du compte rendu de la réunion de démarrage pour les travaux de réfection de voirie sur la route du Lac-Malcolm préparé par la firme Arpo Groupe-Conseil. La réunion s'est tenue le 5 juillet dernier à Sayabec.

14.2. Dépôt de la lettre du MTMDET confirmant l'aide financière accordée pour le projet d'élaboration des plans et devis – Route du Lac-Malcolm (RIRL-2016-357).

Résolution 2017-08-339

**Route du Lac-Malcolm –
RIRL-2016-357 – Signature
du protocole d'entente**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec le protocole d'entente entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Municipalité de Sayabec relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales pour le projet Élaboration de plans et devis – Route du Lac-Malcolm – Dossier RIRL-2016-357.

14.4. Toutes les autorisations ont été données à Arpo Groupe-Conseil afin que l'entreprise débute les travaux d'arpentage pour lesquels elle a obtenu le mandat. Ces travaux débiteront le 16 août prochain.

17.1 Ce point est reporté à une séance ultérieure.

18. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

19.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-08-340

**OMH – Assurances des
locataires**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu

unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de recommander à l'OMH de Sayabec de suggérer à ses locataires, lors de la signature du bail, de se procurer une assurance responsabilité.

Résolution 2017-08-341

OMH – Supplément au loyer

CONSIDÉRANT QUE le locataire qui bénéficie du supplément au loyer se loge à 25 % de son revenu par mois.

CONSIDÉRANT QUE le Programme de Supplément au Loyer est une subvention octroyée aux personnes à modeste revenu.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec viendra assumer le 90 % du manque à gagner des suppléments à loyer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité de Sayabec :

- s'engage à participer au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de 15 logements pour aînés des Appartements Pierre-Brochu de Sayabec.
- accepte de payer dans une proportion de 10 % le manque à gagner, pendant les cinq (5) premières années et ce, pour 50 % des unités de logement prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation

Monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, s'absente une trentaine de secondes pour répondre à un appel.

19.4. Dépôt de la lettre envoyée à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, concernant la position de la municipalité de Sayabec dans le dossier de fusion des OH.

Résolution 2017-08-342

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 690 700 \$ qui sera réalisé le 22 août 2017

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sayabec souhaite emprunter par billets pour un montant total de 690 700 \$ qui sera réalisé le 22 août 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2011-05	80 500 \$

2012-03	428 700 \$
2012-07	30 000 \$
2016-06	51 500 \$
2016-19	50 000 \$
2016-16	50 000 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2012-03, 2012-07, 2016-06, 2016-19 et 2016-16, la Municipalité de Sayabec souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec avait le 21 août 2017, un emprunt au montant de 509 200 \$, sur un emprunt original de 750 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2011-05 et 2012-03;

ATTENDU QUE, en date du 21 août 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 22 août 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU' en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2011-05 et 2012-03;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 août 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	68 900 \$	
2019.	70 300 \$	
2020.	72 200 \$	
2021.	74 100 \$	
2022.	76 100 \$	(à payer en 2022)
2022.	329 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2012-03, 2012-07, 2016-06, 2016-19 et 2016-16 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 août 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 22 août 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2011-05 et 2012-03, soit prolongé de 1 jour.

Résolution 2017-08-343

**Financement permanent –
Soumissions pour l'émission
de billets**

Date d'ouverture :	15 août 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,5900 %
Montant :	690 700 \$	Date d'émission :	22 août 2017

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

68 900 \$	2,59000 %	2018
70 300 \$	2,59000 %	2019
72 200 \$	2,59000 %	2020
74 100 \$	2,59000 %	2021
405 200 \$	2,59000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,59000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

68 900 \$	1,60000 %	2018
70 300 \$	1,80000 %	2019
72 200 \$	2,05000 %	2020
74 100 \$	2,25000 %	2021
405 200 \$	2,50000 %	2022

Prix : 98,68600

Coût réel : 2,72907 %

3 - CD VALLEE DE LA MATAPEDIA

68 900 \$	2,88000 %	2018
70 300 \$	2,88000 %	2019
72 200 \$	2,88000 %	2020
74 100 \$	2,88000 %	2021
405 200 \$	2,88000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,88000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **BANQUE ROYALE DU CANADA** est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QUE** la Municipalité de Sayabec accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt par billets en date du 22 août 2017 au montant de 690 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2011-05, 2012-03, 2012-07, 2016-06, 2016-19 et 2016-16. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

21.1. Les documents et rapports requis dans le dossier de réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest ont été transmis à madame Isabelle Brillant au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. La réclamation pourra être acceptée suite à la vérification de toute la documentation fournie.

Résolution 2017-08-344

**Règlement 2014-05 –
Réhabilitation du 7 boul.
Joubert Ouest – Paiement de
facture**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 6 855.37 \$, taxes incluses, à l'entreprise Englobe Corp. pour des frais d'honoraires et de dépenses liés au projet de réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest à Sayabec.

Règlements 2014-05 - Réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Englobe Corp.	900228335	3 242.59 \$	323.45 \$	162.13 \$	161.73 \$	3 404.31 \$	3 728.17 \$	27-juin-17
								Honoraires et dépenses
	900228334	708.01 \$	70.62 \$	35.40 \$	35.31 \$	743.32 \$	814.03 \$	27-juin-17
								Honoraires et dépenses
	900230954	2 011.89 \$	200.69 \$	100.59 \$	100.35 \$	2 112.23 \$	2 313.17 \$	26-juil-17
								Honoraires et dépenses
TOTAL	-	5 962.49 \$	594.76 \$	298.12 \$	297.39 \$	6 259.86 \$	6 855.37 \$	-

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 6 259.86 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2014-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 595.51 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

-
22. Le service des travaux publics, avec l'aide de monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, travaille à éradiquer la présence de la Berce du Caucase et de la Berce spondyle sur les terrains appartenant à la municipalité. Monsieur Blaquièrre suggère d'ailleurs au futur conseil municipal de prévoir un montant d'argent au prochain budget afin d'éradiquer complètement la présence de ces plantes indésirables.
-

Résolution 2017-08-345

Lignage de rues

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'entreprise Multi-lignes de l'Est à procéder au lignage des rues ou routes suivantes :

BLANCHE :	Rue Marcheterre :	800 mètres
	Rue Saindon :	250 mètres
	Rue Fenderson :	400 mètres
	Rue Keable :	600 mètres
	Rue de l'École :	108 mètres
	Rue Thibault :	120 mètres

	TOTAL	2 278 MÈTRES
JAUNE :	Route Pouliot :	1 500 mètres
	Route du Lac-Malcolm :	6 670 mètres
	Deuxième rang :	3 900 mètres
	TOTAL	12 070 MÈTRES
<hr/>		
	GRAND TOTAL :	14 348 MÈTRES

Par la même résolution, les membres du conseil municipal de Sayabec acceptent la soumission de Multi-Lignes de L'Est en date du 14 aout 2017 au montant de 3 278.31 \$, taxes incluses. La soumission comprend le lignage des rues tel qu'indiqué précédemment ainsi que la mobilisation de l'équipe de traçage et la signalisation.

-
24. Dépôt du document résumant la rencontre du Comité de suivi À Pied, à vélo ville active concernant la rue Keable à Sayabec. Plusieurs recommandations et pistes de solution ont été émises afin d'améliorer la sécurité des usagers de la rue Keable.
- 25.1. Le système de ventilation de la Gare patrimoniale a été vandalisé. Une demande a été faite pour l'installation d'un grillage afin de protéger le système en place. Monsieur Jean-Paul Couture suggère d'installer également une plaque de métal en angle sur le dessus de l'appareil afin d'empêcher les jeunes de grimper sur le dessus du grillage.
-

Période de questions :

1. Coin route 132 et route 6, le luminaire a besoin d'être réparé.
 2. Félicitations pour la route Melucq.
 3. À la sortie de la route Melucq-route St-Cléophas, il a un problème de visibilité lié à la présence d'arbres.
 4. Rang 3, entrée des terrains : Comment se fait-il que le terrain propriété de monsieur Durette ne puisse pas avoir d'entrée. Madame Marcoux rappelle à monsieur Durette qu'il doit s'entendre avec l'entrepreneur général A&D Landry à ce sujet.
 5. Règlement d'emprunt : Est-ce que suite à l'offre d'un taux d'intérêt plus avantageux d'une institution financière extérieure à la Matapédia il est possible de demander à la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia de nous proposer le même taux? La réponse est non.
 6. Traverse de piétons : Les bollards pour les piétons doivent être enlevés à l'automne, c'est donc de l'argent dépensé pour rien. Les automobilistes doivent respecter la sécurité routière.
-

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 30 et qu'elle soit ajournée au lundi 21 aout 2017 à 19 h.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier